



Programmes de gestion des risques de l'entreprise pour les légumes de consommation immédiate

Feuille de caractéristiques

Agricorp est une société de la Couronne ontarienne qui exécute, au nom des gouvernements provincial et fédéral, des programmes de gestion des risques de l'entreprise à l'intention des producteurs agricoles de l'Ontario.

Choisir la bonne couverture pour votre exploitation agricole

Au moment de prendre des décisions concernant votre couverture de programme pour l'année à venir, vous devez tenir compte de tous les risques auxquels votre exploitation agricole est exposée. Les gouvernements fédéral et provincial offrent un ensemble complet de programmes de gestion des risques de l'entreprise pour vous aider à atténuer ces risques. Vous pouvez optimiser votre couverture en participant à ces programmes. Différents programmes couvrent différents risques :

Risques	Programmes
Faibles rendements et pertes de récoltes attribuables aux conditions météorologiques, à la faune, aux infestations d'insectes et aux maladies des plantes	<p>Assurance-production – L'Assurance-production couvre les baisses de rendement et les pertes de récoltes causées par les conditions météorologiques défavorables, les maladies des plantes, les dommages causés par la faune et les infestations d'insectes. Des régimes d'assurance sont disponibles pour plus de 100 produits agricoles. Les producteurs de légumes de consommation immédiate peuvent choisir parmi deux régimes d'assurance : la couverture pour les légumes basés sur le rendement ou la couverture pour les pertes de superficie. En ce qui concerne la couverture pour les légumes basés sur le rendement, les producteurs reçoivent un paiement lorsque le rendement de leurs cultures est inférieur à leur production garantie pour l'ensemble de la superficie en raison d'un risque assuré. Dans le cas de la couverture pour les pertes de superficie, les producteurs reçoivent un paiement lorsqu'un risque assuré entraîne des baisses importantes de rendement sur une base à l'acre. L'Assurance-production est financée par les gouvernements fédéral et provincial.</p> <p>Date d'inscription : Au printemps, pour la plupart des régimes d'assurance</p>
Baisses de revenu importantes et imprévues	<p>Agri-stabilité – Agri-stabilité couvre les fortes baisses de marge causées par les pertes de production, les conditions de marché défavorables ou la hausse des coûts de production. Si la marge de production d'un producteur chute en deçà de 70 p. 100 de sa marge de référence, Agri-stabilité aide à compenser la différence. Agri-stabilité est financé par les gouvernements fédéral et provincial.</p> <p>Date d'inscription : 30 avril</p>
Pertes ou dépenses agricoles générales	<p>PAGR : produits horticoles comestibles – Le Programme d'autogestion des risques (PAGR) pour les produits horticoles comestibles couvre les pertes ou les dépenses agricoles générales. Les producteurs ontariens de produits horticoles comestibles peuvent déposer un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles dans un compte du PAGR, et le gouvernement provincial dépose une contribution à ce compte. Le PAGR : produits horticoles comestibles fait partie du Programme de gestion des risques et est financé par le gouvernement de l'Ontario.</p> <p>Date d'inscription : À partir de septembre</p>

Petites baisses de revenu

Agri-investissement – Agri-investissement couvre les petites baisses de revenu et permet aux producteurs de faire des placements en vue d'atténuer les risques de leur exploitation agricole. Les producteurs peuvent déposer jusqu'à concurrence de 100 p. 100 de leurs ventes nettes admissibles dans un compte bancaire, et ils recevront une contribution gouvernementale. Les producteurs peuvent retirer des fonds en tout temps. Agri-investissement est financé par les gouvernements fédéral et provincial et est mis en œuvre en Ontario par Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Date d'inscription : 30 septembre

Cultures couvertes en vertu de chaque programme

Culture	Assurance-production				Agri-stabilité	PAGR	Agri-investis- sement
	Basée sur le rende- ment	Pertes de superficie					
		Légumes fruits	Légumes- feuilles	Légumes- racines			
Ail				•	•	•	•
Asperge	•				•	•	•
Aubergine		•			•	•	•
Betterave rouge				•	•	•	•
Brocoli			•		•	•	•
Brocoli chinois			•		•	•	•
Carotte	•			•	•	•	•
Céleri			•		•	•	•
Céleri-rave				•	•	•	•
Chou			•		•	•	•
Chou de Bruxelles			•		•	•	•
Chou de Chine			•		•	•	•
Chou vert			•		•	•	•
Chou-fleur			•		•	•	•
Citrouille		•			•	•	•
Concombre		•			•	•	•
Courge		•			•	•	•
Échalote française				•	•	•	•
Épinard			•		•	•	•
Feuilles de moutarde			•		•	•	•
Gourgane					•	•	•

Culture	Assurance-production				Agri-stabilité	PAGR	Agri-investis- sement
	Basée sur le rende- ment	Pertes de superficie					
		Légumes- fruits	Légumes- feuilles	Légumes- racines			
Haricot vert ou jaune					•	•	•
Laitue			•			•	•
Maïs sucré					•	•	•
Melon		•				•	•
Melon d'eau		•				•	•
Mesclun			•			•	•
Navet				•		•	•
Navette comestible à fleurs			•			•	•
Oignon d'Espagne	•			•		•	•
Oignon de repiquage	•					•	•
Oignon de semis	•					•	•
Oignon jaune	•			•		•	•
Oignon vert				•		•	•
Pak-choï			•			•	•
Panais				•		•	•
Patate douce				•		•	•
Petit pois					•	•	•
Poireau				•		•	•
Poivron d'Amérique	•	•				•	•
Poivron de spécialité		•				•	•
Poivron long	•	•				•	•
Pomme de terre	•					•	•
Radis				•		•	•
Rutabaga	•			•		•	•
Tomate		•				•	•
Zucchini		•				•	•

Pour en apprendre plus sur les régimes d'assurance pour les légumes de consommation immédiate et sur les régimes d'assurance et les programmes qui conviennent le mieux à votre exploitation agricole, visitez agricorp.com ou appelez au 1 888 247-4999.

Sauf erreurs ou omissions.

Agricorp se réserve le droit de faire des corrections en cas d'erreurs ou d'omissions. Pour des obligations juridiques précises concernant l'Assurance-production, veuillez consulter le *Contrat d'assurance – Conditions*. Pour de l'information sur la collecte de renseignements et le traitement de dossiers, veuillez consulter la partie I, section I du *Contrat d'assurance*.

Cette feuille de caractéristiques est fournie à titre de renseignements uniquement. Elle ne fait pas partie du *Contrat d'assurance*.

Pour nous joindre

1 888 247-4999

Télec. : 519 826-4118

ATS : 1 877 275-1380

Formats accessibles disponibles

agricorp.com

Lundi au vendredi, de 7 h à 17 h

English version available